



Fédération des Sociétés de tir de la Gruyère

Organisation du Tir fédéral en campagne Grandvillard - Bulle - 2021

www.la-gruyere-fstg.ch

1. SOCIETES ORGANISATRICES

Société de tir de Bas-Intyamou (300 m), Bulle-Grevière (25 m) et FSTG

2. EMPLACEMENTS DES TIRS

Tirs à 300 m :

Stand de tir de Bas-Intyamou

Tirs à 25 m

Stand de tir de Bulle-Grevière

3. HORAIRES DES TIRS

3.1. Tirs à 300 m (10 cibles électroniques, 12 minutes par série)

Samedi 10 juillet 2021 : de 13.30 h à 16.00 h. (Tir anticipé)

Vendredi 16 juillet 2021 : de 16.00 h à 20.00 h.

Samedi 17 juillet 2021 : de 08.00 h à 12.00 h.
de 13.24 h à 20.00 h.

Dimanche* 18 juillet 2021 : de 08.00 h à 12.00 h. * aucune série supplémentaire

3.2. Tirs à 25 m (5 cibles sur chariot mobile à 25 m, 15 minutes par série)

Samedi 10 juillet 2021 : de 13.30 h à 20.00 h. (Tir anticipé)

Vendredi 16 juillet 2021 : de 15.00 h à 20.00 h.

Samedi 17 juillet 2021 : de 08.00 h à 12.00 h.

de 13.30 h à 20.00 h.

Dimanche* 18 juillet 2021 : de 09.00 h à 12.00 h. * aucune série supplémentaire

4. OUVERTURE DES GUICHETS

Lieu : à l'intérieur de la place de fête 300m et 25m, 30 minutes avant le premier tir.

Plus aucune feuille de stand n'est délivrée après 11h00 le dimanche.

5. PLACES DE PARC ET VESTIAIRES D'ARMES

Parcs : **sur les places de parc prévues prêt des stands de tir** et selon les panneaux indicateurs prévus à cet effet. Attention, le parc du pistolet de Bulle-Grevière est maintenant un parc communal et est payant. Pour le 300 mètres, l'accès se fait uniquement depuis Grandvillard.

Il n'y a pas de vestiaire d'armes. A la fin des tirs, chaque tireur doit aller déposer son arme dans son véhicule. Aucune arme n'est permise dans les cantines.

6. FEUILLES DE STAND

6.1. Les feuilles de stand des tireurs appartenant à une société ne faisant pas la pré-réservation des rangeurs, doivent être classées par ordre alphabétique, et envoyées jusqu'au lundi 5 juillet 2021 par courrier A au chef de tir à l'adresse suivante :

Monsieur Bernard Remy
Rue du Centre 45
1637 Charmey

Joindre quelques feuilles de stand vierges, munies du sceau de la société !!!

- 6.2. Les feuilles de stand, (300 m) des tireurs appartenant à une société participant à la pré-réservation des rangeurs du mardi 6 juillet 2021, seront apportées lors de cette séance. Une circulaire spéciale est jointe en annexe.
- 6.3. N'oubliez pas de cocher, sur la feuille de stand, la case correspondant au genre de l'arme.
- 6.4. Les feuilles de stand doivent avoir le sceau de la société et la date de naissance COMPLETE du tireur. (Important pour la saisie informatique).
- 6.5. Les pré-réservations pour les jeunes tireurs se fait avant celle des sociétés.
- 6.6. Les pré-réservations pour le tir anticipé se font aussi le mardi 6 juillet 2021.
- 6.7. Les pré-réservations des rangeurs se font pour le pistolet 25m directement auprès de la responsable de district, Madame Nicole Robert par email : nicoleyvette.robert@gmail.com

7. SURVEILLANTS DE TIR à 300 M

7.1. Chaque société de tir à 300 m. mettra à disposition 1 à 2 surveillants de tir. Les comités de section font parvenir les noms de leurs surveillants au moyen du formulaire annexé, au chef de tir, (cf. adresse ci-dessus), également pour le lundi 5 juillet 2021.

7.2. Il est impératif que les surveillants désignés soient présents à la date et à l'heure prévue.

7.3. Plan d'engagement des surveillants :

Samedi 10 juillet 2021	13.30 - 14.54 (7 séries)	Botterens	(2)
	14.54 - 16.06 (6 séries)	Jaun	(2)

Vendredi 16 juillet 2021	16.00 - 17.24 (7 séries)	La Roche	(2)
	17.24 - 18.36 (6 séries)	Sâles-Vaulruz	(2)
	18.36 - 20.00 (7 séries)	Haut Intyamou	(2)

Samedi 17 juillet 2021	08.00 - 09.24 (7 séries)	Le Bry (1)	Pont-la-Ville (1)
	09.24 - 10.48 (7 séries)	Gruyères	(2)
	10.48 - 12.00 (6 séries)	Hauteville	(2)
	13.24 - 14.48 (7 séries)	Corbières-Cerniat	(2)
	14.48 - 16.00 (6 séries)	Bulle-Carabiniers	(2)
	16.00 - 17.24 (7 séries)	Lessoc (1)	Jaun (1)
	17.24 - 18.36 (6 séries)	Sauthaux	(2)
	18.36 - 20.00 (7 séries)	Echarlens	(2)

Dimanche 18 juillet 2021	08.00 - 09.24 (7 séries)	Charmey	(2)
	09.24 - 10.36 (6 séries)	Sorens	(2)
	10.36 - 12.00 (7 séries)	Vuadens	(2)

8. SECRETAIRES

Les secrétaires sont mis à disposition par la société organisatrice.

9. RANGEURS

- 9.1. La pré-réservation des rangeurs par les responsables des sections a lieu le mardi 6 juillet 2021 dès 18h15 pour les jeunes tireurs et 19h00 pour les sociétés, selon les directives particulières annexées. Il n'y a pas de pré-réservation pour le tir anticipé.
- 9.2. Durant la fête, le système habituel est maintenu selon l'horaire d'ouverture des guichets (réf. point 4).
- 9.3. Les pré-réservations des rangeurs se font pour le pistolet 25m directement auprès de la responsable de district, Madame Nicole Robert par mail : nicoleyvette.robert@gmail.com
- 9.4. La munition sera distribuée directement sur place, à l'entrée du stand.
- 9.5. Les mentions et distinctions seront distribuées à la place de fête 300m durant le weekend principal. Aucune mentions et distinctions ne sont distribuées durant le tir anticipé. Celles-ci sont à récupérer personnellement durant le tir principal ou par l'intermédiaire de vos sociétés après le tir principal.

10. DISTINCTIONS ET MENTIONS

Les distinctions et mentions seront remises dans la cantine 300 mètres de Grandvillard, environ 45 minutes après le tir pour le 300 mètres, par appel nominatif des bénéficiaires. Les mentions et distinctions pour le pistolet sont distribuées à la place de tir 300 mètres de Grandvillard, environ 2 heures après le tir 25 mètres.

11. CONTROLE DES CLASSEMENTS

Les résultats étant gérés par traitement électronique, il n'est plus nécessaire de procéder au contrôle des données. Toutefois les sociétés voudront bien vérifier la liste nominative de leurs tireuses et tireurs respectifs. Ces listes de résultats seront affichées dans la salle de fête; toute erreur est à signaler au bureau des calculs.

12. PROCLAMATIONS DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu le **dimanche 18 juillet 2021 à 17.00 h.** dans la cantine du stand 300m. Nous demandons aux sections d'y assister.

13. PRIX DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

Suite aux changements de dernières minutes des sociétés nous accueillant dans leurs installations, il n'y a pas de prix des sociétés organisatrices.

14. PRIX DE LA FEDERATION**Sous réserve de modification**

Prix JPF CONSTRUCTION SA	:	Au 1 ^{er} actif	à 300 m
Prix Frédéric IMHOF	:	Au 2 ^{ème} actif	à 300 m
Prix FSTG	:	Au 3 ^{ème} actif	à 300 m
Prix Firmin ESSEIVA	:	A la 1 ^{ère} dame	à 300 m
Prix Joël ANSERMOT	:	A la 2 ^{ème} dame	à 300 m
Prix Bernard REMY	:	A la 3 ^{ème} dame	à 300 m
Prix Maurice RIME	:	Au 1 ^{er} adolescent	à 300 m
Prix Emile RIME	:	Au 2 ^{ème} adolescent	à 300 m
Prix Gilbert KOLLY	:	Au 3 ^{ème} adolescent	à 300 m
Prix François PASSAPLAN	:	Au 1 ^{er} jeune tireur	à 300 m
Prix Jean-Pierre CARNIELLI	:	Au 2 ^{ème} jeune tireur	à 300 m
Prix Société de tir de SAUTHAUX	:	Au 3 ^{ème} jeune tireur	à 300 m
Prix Roland GOBET	:	Au 1 ^{er} vétéran	à 300 m
Prix J.-Louis ROMANENS	:	Au 1 ^{er} senior vétéran	à 300 m
Prix Joël ANSERMOT	:	Au 1 ^{er} actif au tir combiné	à 300 m et 25 m
Prix Adolf SAPIN	:	A la 1 ^{ère} dame au tir combiné	à 300 m et 25 m
Prix CT FR 3	:	Au 1 ^{er} Ado/JT au tir combiné	à 300 m et 25 m
Prix J.-Louis ROMANENS	:	Au 1 ^{er} actif	à 25 m
Prix Fédération (FSTG)	:	Au 2 ^{ème} actif	à 25 m
Prix Fédération (FSTG)	:	Au 3 ^{ème} actif	à 25 m
Prix Sté pistolet BROC	:	A la 1 ^{ère} dame	à 25 m
Prix Jérôme MORET	:	A la 2 ^{ème} dame	à 25 m
Prix Christian SOTTAS / Boissons Corboz	:	A la 3 ^{ème} dame	à 25 m
Prix Sté pistolet BULLE-GREVÎRE	:	Au 1 ^{er} junior/ado	à 25 m
Prix Fédération (FSTG)	:	Au 2 ^{ème} junior/ado	à 25 m
Prix Léonie SUDAN	:	Au 3 ^{ème} junior/ado	à 25 m
Prix Cédric MENOUD	:	Au 1 ^{er} vétéran	à 25 m
Prix Bertrand GAILLARD	:	Au 1 ^{er} senior vétéran	à 25 m

15. TIR FRANC

Pour 2021, il n'y a pas de tir franc. Il n'y a par conséquent pas de médaille de la fédération

16. SITUATION SANITAIRE COVID 19

Les sociétés nous accueillants et la FSTG ont mis en place un plan de protection afin de pouvoir organiser cette manifestation. Tous les participants ont l'obligation de suivre les mesures de protection. Les participants prendront soin de porter le masque lorsqu'il sera exigé, de se désinfecter les mains aux endroits prévus à cet effet et de respecter la distanciation sociale, également à la cantine. D'autres mesures peuvent être demandées par les organisateurs et seront indiquées le cas échéant. De manière générale, **les directives édictées par la Confédération sont de mise en tout temps.**

Chers amis et dirigeants de nos sociétés gruériennes, démontrez une fois de plus votre intérêt pour le Tir en Campagne en envoyant le plus grand nombre possible de vos tireuses, tireurs et amis(e) au pistolet et au fusil les

10 / 16 / 17 / 18 juillet prochains.

Bien que les sites 25 et 300 mètres soient éloignés, prenez la peine de démontrer vos qualités de tireurs dans l'autre discipline. Vous y serez très bien reçus.

Nous vous demandons également de venir nombreux lors de la proclamation des résultats, le dimanche 18 juillet 2021 à 17.00 h.

La Fédération des Sociétés de tir de la Gruyère remercie et félicite particulièrement les sociétés de Bas-Intyamon et Bulle-Grevîre ayant accepté de nous recevoir dans leurs installations lors de ce changement de dernière minute. Avec la précieuse collaboration de ces dernières, et pour les soutenir, la FSTG se recommande à vous chers(e) tireuses et tireurs de notre district afin que vous soyez le plus grand nombre possible à témoigner votre attachement au tir et à participer à la fête.

BON TIR EN CAMPAGNE * 2021 * ET BONNE CHANCE A TOUS !

Au nom du Comité de la Fédération des Sociétés de tir de la Gruyère

Dicastère Tir en Campagne :

Frédéric Imhof

Le Président de la FSTG :

Bertrand Gaillard